

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1297

présenté par

Mme Brocard, M. Balanant, Mme Desjonquères et M. Mandon

-----

### ARTICLE 2 QUINQUIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec ce projet de Loi, nous souhaitons améliorer l'intégration.

Quadrupler le montant du timbre fiscal nécessaire pour effectuer une demande de naturalisation n'a pas d'effet sur l'amélioration de l'intégration, voire un effet contraire.

C'est encore une manière de stigmatiser une démarche vertueuse, à laquelle on voudrait ajouter une « peine » financière qui va à l'encontre des principes républicains d'égalité des chances.